

LE MOT DU PRÉSIDENT

Le Badminton connaît un engouement qui ne se dément pas. La Fédération Française de Badminton a la volonté forte de poursuivre son ouverture et de faciliter l'accueil de tout un chacun.

Le Handibad a donc sa place parmi nous.

Cette plaquette a pour objet d'expliquer les aménagements nécessaires et l'on conviendra aisément qu'ils ne sont pas rédhibitoires.

Aussi je souhaite vivement que chaque club, chaque structure favorise la pratique du Badminton des personnes à mobilité réduite.

Le respect d'autrui et la convivialité inhérente à notre sport qui constituent nos valeurs et notre état d'esprit s'y trouveront confortés.

Paul-André Tramier
Président de la FFBA



fédération française de badminton

9-11 avenue Michelet
93583 Saint-Ouen Cedex
Téléphone 01 49 45 07 07
Télécopie 01 49 45 18 71
e-mail : ffba@ffba.org

Habilitée par arrêté ministériel
N° 06034 du 16 mars 1979.
Affiliée au Comité National
Olympique et Sportif Français.
Membre de l'International
Badminton Federation



Tampon du Club/Codep/Ligue



Le handibad POURQUOI ?

Favoriser la pratique du badminton pour les personnes handicapées physiques en apportant des informations aux clubs en vue de les accueillir :

- Les bienfaits du sport, notamment du Badminton pour les pratiquants handicapés sont multiples. Il est utile de se rappeler que la pratique sportive procure une plus grande confiance en soi, une meilleure santé, une meilleure image de son corps et développe la notion de dépassement de soi et de respect de l'autre.
- De plus, la notion d'intégration par le sport est omniprésente dans la volonté des acteurs du mouvement sportif français. En effet, ce dernier œuvre pour que les pratiquants accèdent aux mêmes offres de pratique que tout autre sportif.

Le handibad POUR QUI ?

Le Handibad s'adresse à toutes personnes, enfants et adultes, pratiquants occasionnels ou sportifs confirmés, présentant un handicap physique.

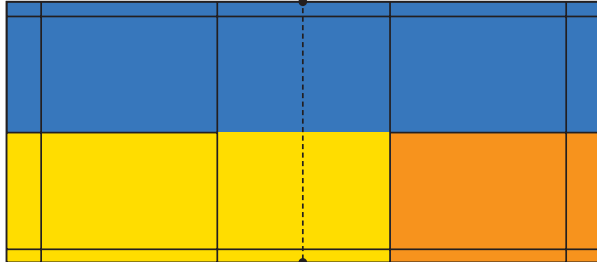
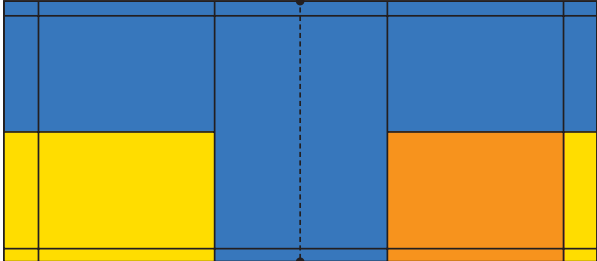
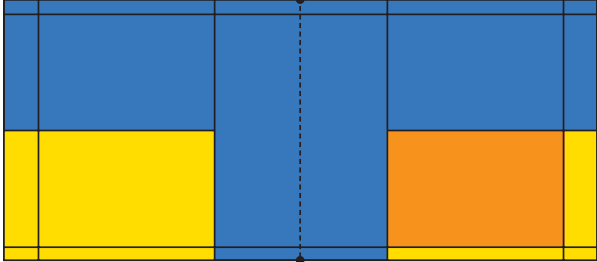
Le handibad COMMENT ?

- Disposer d'un gymnase accessible.
- Disposer d'un court de Badminton classique.
- Avec quelques adaptations de bon sens sur le plan pédagogique et sécuritaire, il est très simple d'intégrer une personne handicapée dans son club, lors des créneaux d'entraînements valides. Des règles adaptées à chaque handicap existent pour permettre la pratique.

Seules les personnes se déplaçant dans un fauteuil roulant, ont besoin de matériel adapté leur assurant une totale sécurité : afin d'éviter toute chute en reculant, une roulette "anti-bascule" doit être placée à l'arrière du fauteuil.

Règlement adapté

■ Zone de jeu
■ Zone de service

| TYPE DE HANDICAP | MATÉRIEL SPECIFIQUE | COURT UTILISÉ HAUTEUR DE FILET |
|--|---|--|
| Handicap Membre Supérieur (amputations, plexus...) | Aucun | Court normal Filet standard : 1,55 m |
| Handicap Membre Inférieur Joueur Debout (amputations, hémiplegie...) | Aucun |  Filet standard : 1,55 m |
| Handicap Membre Inférieur Joueur en Fauteuil AVEC abdominaux (paraplégique, polio, IMC...) | Fauteuil Roulant avec roulette anti-bascule |  Filet : 1,40 m |
| Handicap Membre Inférieur Joueur en Fauteuil SANS abdominaux (paraplégique, polio...) | Fauteuil Roulant avec roulette anti-bascule |  Filet : 1,40 m |

Vous trouverez toutes les informations relatives au Handibad sur le site officiel : www.ffba.org/handisport

Le Handibad peut se pratiquer en **Simple Homme**, **Simple Dame**, **Double Hommes**, **Double Dames** et **Double Mixte** et allier des pratiquants valides et handicapés.